

AXA ENTREPRENEURS & CROISSANCE 2014

FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION - SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2017

Actif net : 17,66M€

Valeur liquidative d'une part : 13,79€

Nombre de parts A : 1 194 800

Stratégie

Elle consiste en la prise de participation dans des entreprises innovantes dont le siège est situé dans un pays membre de l'Union Européenne ou dans certains états membres de l'Espace Economique Européen.

Les secteurs visés sont, entre les technologies de l'information (télécommunications, logiciels d'entreprise et d'infrastructure, électronique, nouveaux services associés) ainsi que le domaine des énergies. La taille des entreprises et leur maturité seront aussi diversifiées, pouvant aller de sociétés récentes à des sociétés cotées ou en passe de l'être. Le fonds AXA Entrepreneurs & Croissance 2014 (« le Fonds ») investira à tous les stades de vie d'une entreprise. Les montants investis dans chaque société et le pourcentage de capital détenu seront fonction de la taille de l'entreprise, de ses objectifs, de son évolution et des conditions de marché au moment de l'investissement.

Durée de vie du Fonds

La durée de vie du Fonds est de 6 ans à compter de sa date de constitution, soit jusqu'au 31 mai 2020, éventuellement prorogeable pour trois périodes successives d'un an chacune.

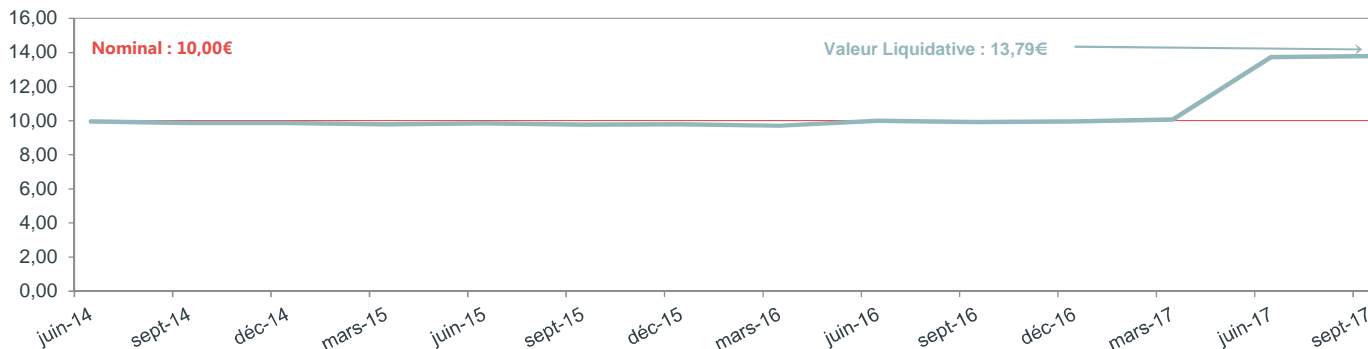
Contexte et activité du Fonds

Le fonds AXA Entrepreneurs & Croissance 2014 a été créé le 20 mai 2014. Le quota d'investissement de 80% du Fonds a été atteint le 19 juillet 2017. Au 30 septembre 2017, le Fonds est composé de 10 participations.

Evolution de la valeur liquidative de la part A*

(Valorisation en Fair Market Value)

La valeur liquidative au 30 septembre 2017 est de 13,79€. Cette valorisation pourra fluctuer dans le temps et ne préjuge pas du prix de cession des participations.



Du fait de leur simplification, les informations sur ces produits sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle. Elles complètent les informations réglementaires tenues à votre disposition sur simple demande à la société de gestion.

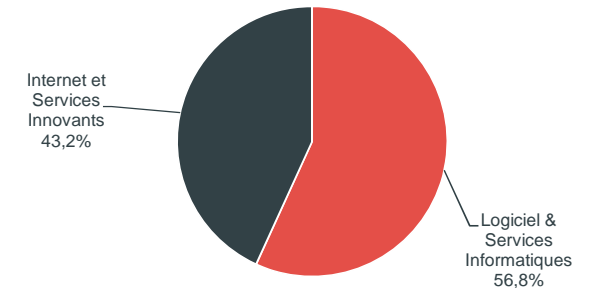
La directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts (directive « épargne ») a été transposée en droit interne par l'article 24 de la loi de finances rectificative pour 2003. L'instruction fiscale (BOI 5I-3-05) en date du 12 août 2005 est venue en présenter les principales dispositions.

Conformément aux dispositions de cette instruction, nous vous informons avoir opté pour que le FCPI AXA Entrepreneurs & Croissance 2014, dont vous êtes porteur de parts, soit traité comme un OPCVM coordonné, c'est-à-dire que ne seront déclarés à l'administration fiscale, que les intérêts versés à des bénéficiaires, au moment de leur versement, et non au moment de leur perception par le Fonds.

Nous vous précisons également que le pourcentage exprimant le rapport entre les investissements directs et indirects en créances et produits assimilés et l'actif net total, était à la date du dernier arrêté comptable audité du 30 juin 2017, égal à 24,24%.

Nous vous rappelons que pour les FCPI ayant exercé l'option, constituent des revenus « qualifiés d'intérêts » au sens de la directive « épargne » les revenus réalisés par les souscripteurs lors de la cession, du rachat ou du remboursement des parts qu'ils détiennent, lorsque, pendant la période de détention par le bénéficiaire effectif, le FCPI a investi au cours d'un semestre de son existence, directement ou indirectement, plus de 25% de ses actifs en créances et produits assimilés.

Répartition des investissements par secteur d'activité (en prix de revient)



Evolution historique de l'Actif Net

Date	VL par part (€)	Performance*
Nominal**	10,00	
30/06/2014	9,95	
30/09/2014	9,87	
31/12/2014	9,87	
31/03/2015	9,79	
30/06/2015	9,85	
30/09/2015	9,77	
31/12/2015	9,78	
31/03/2016	9,70	
30/06/2016	10,00	
30/09/2016	9,92	
31/12/2016	9,95	
31/03/2017	10,07	
30/06/2017	13,73	
30/09/2017	13,79	37,9%

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

** hors droits d'entrée et avantage fiscal